MESSIMY
SUR SAÔNE

INFO VILLAGE

N° 120 — FEVRIER 2020



- **Infos Mairie** - P 4 à 5

- **Cap sur les Commissions Communales** - P 6 à 15

Personnel Communal, Sécurité, Environnement, Affaires Scolaires, CCAS

- **Vie Associative - Animations** - P 16 à 25

Bibliothèque , école, les associations, date annonce manifestation, ...

- **Côté Pratique ... info** - P 26 à 27

Etat civil, hauteurs d'eau, SMIDOM, infos

- **Conseil Municipal** - P 28 à 32

En Encart:

- Liste des associations
- Calendrier des manifestations

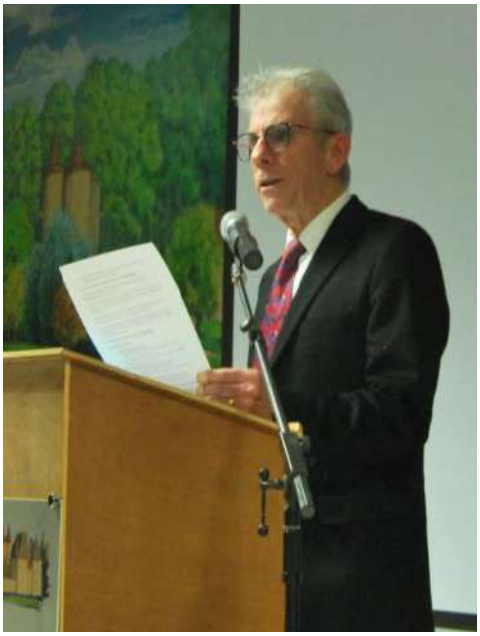


Responsable de la publication: Jean-Claude MOURREGOT

Réalisation et distribution : Jean-Claude Mourregot, Pierre Ruiz, Agnès Velu, Nathalie Feltrin, Philippe Brunel.
Mise en page: Christine Brillant - Tirage en 590 exemplaires - Photo de couverture : Messimy sur Saône - Dépôt légal février 2020 - n°120
L'Info-Village est téléchargeable sur le site de la Commune *www.messimysursaone.fr*

Le Mot du Maire

Chers concitoyens,



C'est encore sous fond de grogne sociale au niveau national, que je viens devant vous, pour ce mot. En effet après la crise des gilets jaunes qui a commencé fin 2018 et a duré pratiquement toute l'année 2019, c'est maintenant un climat de défiance générale envers le gouvernement, sous fond de projet de retraite qui nous occupe. Et, de façon encore plus large, toujours cette inquiétude par rapport au réchauffement climatique dont les signes et les conséquences sont de plus en plus perceptibles et inquiétants.

Malgré ce contexte orageux, j'ai envie de prononcer devant vous des vœux d'espoir, des vœux optimistes pour l'avenir. En n'oubliant pas ceux qui ont été frappés par des malheurs cette année encore, ainsi que les plus démunis ou ceux qui souffrent de maladie, solitude ou isolement.

Ce mot du Maire revêt un caractère particulier puisque c'est le dernier du mandat. En effet 6 ans se sont écoulés. Six ans durant lesquels vos élus quasiment au complet en fin de mandat, que je profite de remercier pour leur dévouement, ont consacré une partie de leur temps pour le bien de la cité, que ce soit en conseil et commissions communales ou communautaires : car on ne le dit jamais assez mais le travail en commission communautaire est aussi important que celui en commune, puisque ce sont bien les intérêts de notre village qui sont aussi discutés.

Parmi les chantiers réalisés au cours de l'année on peut citer pêle-mêle :

-L'extinction partielle de l'éclairage public, effectif depuis le 2 janvier.

-Les travaux de sécurisation de la voie publique :

Travaux malheureusement indispensables au vu des relevés de vitesses aberrantes : 124 Km/h RD 933 ; 105 Km/h chemin de Sablons ; 85 Km/h Chemin des Ferrières ; 80 Km/h Route de St Trivier ou encore 60 Km/h en plein centre village !

-L'Aménagement du carrefour du Guillard, avec déplacement de l'arrêt d'autocar scolaire. Début des travaux le 27 janvier, après que les travaux partiels de réhabilitation du réseau eaux usées chemin de Ferrières soient achevés. (Travaux sous la responsabilité de la communauté de communes)

-Etude de sécurisation entrée nord du village (RD 933) Notre maître d'œuvre, la société AINTEGRA travaille sur l'avant-projet et nous pourrons vous fournir des informations dès la fin du mois.

-Le cheminement piétonnier Route d'Ars avec mise en place de potelets et reprise des accotements.

-La pose d'une glissière de sécurité Chemin De la Rivière.

-Reprofilage et busage du fossé sur 350 m au Chemin du Bicheron.

-Aménagement du local du bâtiment *ancienne poste.*

-Réfection de la façade nord et prolongement de la rampe d'accès de l'église.

-Echange de la porte d'accès aux salles de réunions du presbytère.

-Echange des volets du bâtiment de l'épicerie.

<u>Par ailleurs des recherches pour soutenir et améliorer le quotidien des habitants dans une dynamique de solidarité et d'écologie :</u>

Proposition de taxi collectif, proposition de broyage collectif . Après les expérimentations réalisées, la réflexion est toujours en cours.

Le Mot du Maire - suite

Je voudrais saluer et remercier chaleureusement tous ceux qui contribuent à la vie du village : les associations, les enseignants, l'équipe de bénévoles de la bibliothèque municipale, Le Comité du Jumelage, qui à mon sens mérite une attention particulière car ce sont nos communes, Messimy et Chaleins, qu'il représente à l'étranger, le CCAS et ses 10 membres, tous nos commerçants et artisans, tous les dirigeants d'entreprises ou de sociétés de services et bien sûr tous les membres du Conseil Municipal, ainsi que tout le personnel communal qui œuvre avec dévouement au quotidien pour le bien de nous tous.

J'évoquais le caractère particulier de ce dernier Mot du mandat. En ce qui me concerne ce sera la dernière fois que je me présenterai devant vous. En effet, j'ai pris une décision. Je ne me représenterai pas aux prochaines échéances. La tâche a été lourde pour moi, premier mandat, élection comme maire « *par défaut* » après une installation bien ancrée de l'équipe. A cela viennent s'ajouter les problèmes spécifiques de la commune sur lesquels je ne m'étendrai pas.

C'est avec ce sentiment de mission inachevée que je quitterai mes fonctions, mais je ne me sens ni la force, ni le courage de m'engager auprès de vous pour la durée d'un nouveau mandat. Car je mesure à sa juste valeur le mot engagement.

Je voulais vous remercier de l'excellent accueil que vous m'avez réservé au gré de nos diverses rencontres. Je remercie également mes collègues au sein du bureau de la communauté de communes avec qui j'ai beaucoup appris, et naturellement tout le Conseil Municipal.

Le travail m'a beaucoup plu et je garderai un souvenir ému de mon bref mais intense passage au service de nos concitoyens !

A toutes et tous recevez mes vœux les plus chaleureux !

Jean-Claude Mourregot

– INFOS MAIRIE

Cérémonie du 11 novembre 2019



Le 11 novembre célèbre à la fois l'Armistice du 11 novembre 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix et l'Hommage à tous les morts pour la France. Pour commémorer l'anniversaire de l'armistice de 1918, la journée du 11 novembre fut instituée par la loi du 24 octobre 1922 "journée nationale pour la commémoration de la Victoire et de la paix". La loi du 28 février 2012 élargit la portée à l'ensemble des morts pour la France. C'est donc la reconnaissance du pays tout entier à l'égard de l'ensemble des Morts pour la France tombés pendant et depuis la Grande Guerre qui s'exprime. Cet évènement est commémoré tous les ans dans notre commune.

En 2018, le centenaire de l'armistice avait été tout particulièrement mis en valeur, en particulier par une belle exposition photo du club « Œil et lumière », en 2019, quelques photos ont été également présentées pour rappel de cette commémoration.

Cette année, les enfants de l'école ont participé en lisant les noms des morts pour la France. Ils ont aussi lu des textes et chanté la Marseillaise. C'est une belle action, qui nous rappelle que LA PAIX est tellement précieuse…

– INFOS MAIRIE - suite

MAIRIE - Horaires d'ouverture au public :
Mardi – Jeudi – Samedi de 9 heures à 11 heures 30
et Vendredi de 13 heures 30 à 16 heures 00
04.74.67.80.77 - Fax 04.74.67.94.58
mairie.messimysursaone@orange.fr
Permanence du Maire ou des Adjoints
le samedi matin de 10h00 à 11h30

Retrouvez nos artisans, associations, assistantes maternelles, calendriers des manifestations sur notre site internet

Le CCAS organise son traditionnel repas le dimanche 1er mars 2020 salle polyvalente. Une invitation vous sera envoyée courant février. Nous comptons sur votre présence.

ELECTION MUNICIPALE 15 et 22 Mars

Bureau de vote salle polyvalente

En encart, vous trouverez le calendrier des manifestations et la liste des associations de 2020

Tous les jeunes ont l'obligation de se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

L'attestation de recensement qui sera remise doit être conservée avec attention, puisqu'elle sera ensuite demandée pour les inscriptions à certains concours ou examens tel que le baccalauréat, le permis de conduire, le CAP , le BEP …

Prochaines séances du Conseil Municipal les vendredis à 20h30

les 24 janvier, 28 février ou 6 mars

Les réunions du conseil municipal sont publiques et tout le monde peut y assister

RDV au Cimetière

19 mars

Cérémonie du Souvenir à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie

Quelques dates à retenir:

- 19 mars cérémonie nationale FNACA
- La fête des Conscrits 27 et 29 mars
- Nettoyage bords de Saône & Village le 4 avril
- Cérémonie du 8 mai à 11h00 au Cimetière

INSCRIPTIONS

SUR LA LISTE ELECTORALE

Aux nouveaux habitants et jeunes qui atteignent 18 ans. Les inscriptions peuvent se faire encore en Mairie avant le 7 février 2020 . Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la Commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la Mairie avant le 7 février 2020.

– Cap sur les Commissions Communales

Rencontre des présidents d'associations le 17 novembre 2019

Toutes les années au mois de novembre, la municipalité invite les présidents des associations du village, ou bien intervenant pour une activité dans le village.

Les objectifs de la rencontre en 2019 :

-Envisager une date fixe dans l'année pour la fête des conscrits. Après échanges entre les présidents et la municipalité, il est décidé de retenir le dernier week-end du mois de mars sauf en cas d'élection ou de fête religieuse. La date sera revue dans ce cas-là.

-Organiser la fête des conscrits : le service de sécurité, la buvette, le bal et le nettoyage seront pris en charge par la classe montante ;

-Définir les réservations des salles communales pour l'année à venir, aussi bien pour les activités régulières que pour les évènements ponctuels ;

- Effectuer quelques rappels :

Le courrier arrivé en mairie pour les associations doit être récupéré,

Le rangement et le nettoyage des salles après utilisation,

La question des clés des salles prêtées ou louées,

La communication pour les évènements, sur info village, sur les panneaux, les piquets, et le site de la commune,

L'organisation du forum des associations et sa date,

Pour l'année 2020, vous trouverez les dates des évènements et manifestations dans le calendrier qui vous est remis en annexe avec l'Info Village.

Cette rencontre s'est terminée par un moment convivial.

Commission gestion du personnel communal

En cette fin d'année, Monsieur Le Maire, entouré d'adjoints et membres du conseil municipal, a convié le personnel communal à se retrouver le jeudi 16 décembre à 19h30, pour la cérémonie des vœux.

Dans son discours, Jean-Claude MOURREGOT a salué chaleureusement tous les agents qui œuvrent aux côtés de l'équipe municipale et a adressé à tous, ses vœux d'accomplissement personnel et professionnel.



Des remerciements particuliers ont été adressés à Roger DOMINGUEZ, qui après de nombreuses années au service de notre commune, a pris une retraite bien méritée début novembre 2019.

Toute l'équipe municipale s'est jointe au maire pour souhaiter la bienvenue à son remplaçant, Roger CHAMBION.

Après la distribution des cadeaux, la soirée s'est poursuivie dans la bonne humeur et la convivialité, autour d'un buffet dînatoire.

– Cap sur les Commissions Communales

Commission sécurité

Droits et Devoirs des Piétons



Vous êtes prioritaire sur les conducteurs de véhicule dès l'instant où vous êtes engagé régulièrement sur un passage piétons, régulé ou non par des feux tricolores.
Au même titre que les autres usagers, vous devez observer les règles du code de la route.
Vous avez l'obligation d'emprunter les passages piétons s'il sont situés à moins de 50 mètres de vous.

Les Règles Elémentaires de Sécurité

Marcher le long de la route.
Lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements praticables réservés aux piétons, tels que des trottoirs ou des accotements, vous êtes tenu de les emprunter.
Si vous ne pouvez pas les utiliser, vous pouvez marcher sur la chaussée en circulant près des bords.
Hors agglomération, vous devez vous tenir sur le côté gauche de la chaussée afin de faire face aux véhicules, sauf si cela est de nature à compromettre votre sécurité ou en cas de circonstances particulières.
La couleur des vêtements est importante.
A **20 m**: un automobiliste aperçoit un piéton avec des vêtements sombre.
A **50 m**:un automobiliste aperçoit un piéton avec des vêtements clairs.
A **150 m**:un automobiliste aperçoit un piéton avec des vêtements rétro réfléchissants

Extinction de l'Eclairage Public

L'extinction partielle de l'éclairage a débuté le 2 janvier 2020. Tout fonctionne correctement. Cela nous permettra de réduire notre consommation électrique, d'agir contre le réchauffement climatique, et la pollution lumineuse.

La dépense nette, pour la mise en place d'une programmation, restant à la charge de la commune est de 2193€, pour une économie d'environ 7000€ /annuel.

Deux secteurs ne changent pas et resteront éclairés, il s'agit du centre bourg et de la départementale D933 sur la traversée du village.



La maitrise de la consommation d'énergie est l'affaire de tous, moins consommer, consommer différemment, c'est possible. Il est conseillé de programmer les éclairages extérieurs privés, pour qu'il ne soient pas en fonctionnement tard dans la nuit et en plein jour (lotissement, jardin, partie commune).

Des économies bonnes à prendre et moins de pollution pour notre planète.

– Cap sur les Commissions Communales

Commission sécurité - suite



D'autres points de contrôle de la circulation.

Contrôle effectué avec notre radar pédagogique sur 7 jours.

Route de ST Trivier, 3390 véhicules / 7 jours vitesse moyenne 55km/h vitesse maxi 80 km/h.

Ch de la Saône, 3479 véhicules / 7 jours vitesse moyenne 42km/h vitesse maxi 77km/h.

Ch des Ferrières, 2331 Véhicules / 7 jours vitesse moyenne 40km/h vitesse maxi 85km/h.

Travaux de Sécurisation et déplacement de l'arrêt du car transport scolaire

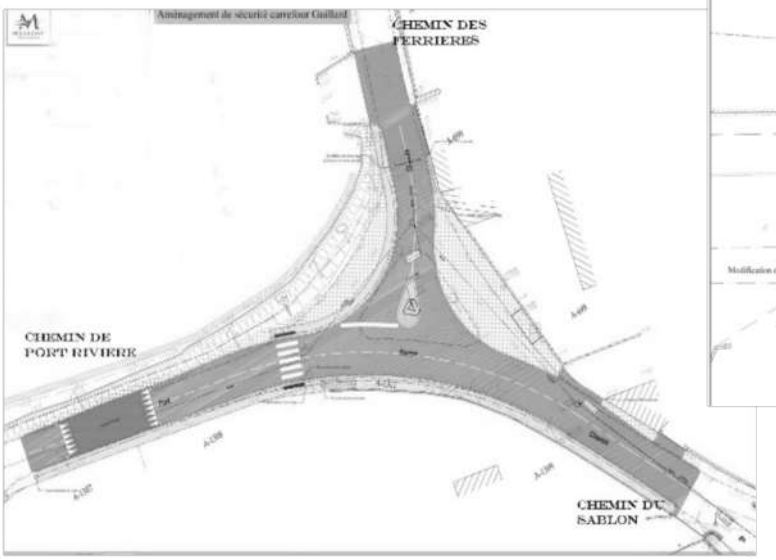
Les travaux prévus pour octobre, n'ont pas pu démarrer comme prévu. Une nouvelle date est prévue pour fin janvier.

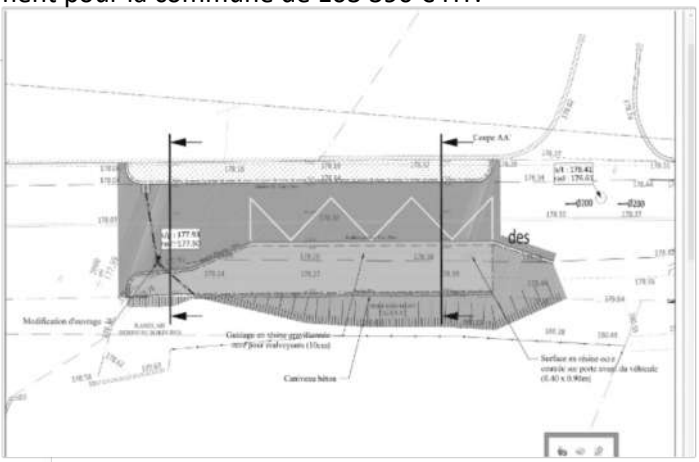
Cet aménagement réduira sensiblement la vitesse des automobilistes qui ont tendance à appuyer un peu trop sur l'accélérateur.

Le déplacement de l'arrêt du car transport scolaire apportera également, aux écoliers un espace sécurisé.

Il sera situé le long du chemin des Sablons à environ 150 mètres de l'existant.

Le chantier devrait durer de 6 à 7 semaines, un investissement pour la commune de 103 390 € HT.





Rappelons que la vitesse en agglomération est de 50km/h si d'autres dispositions ne sont pas prises pour réduire la vitesse .

Aperçu de la vitesse dans le quartier du Guillard

Les Sablons :Vitesse moyenne 55 km/h, vitesse maxi 105 km/h, nb de véhicules sur 7 jours : 2146.

Ch de Port Rivière: Vitesse moyenne 40km/h, vitesse maxi 72km/h, nb de véhicules sur 7 jours : 1780.

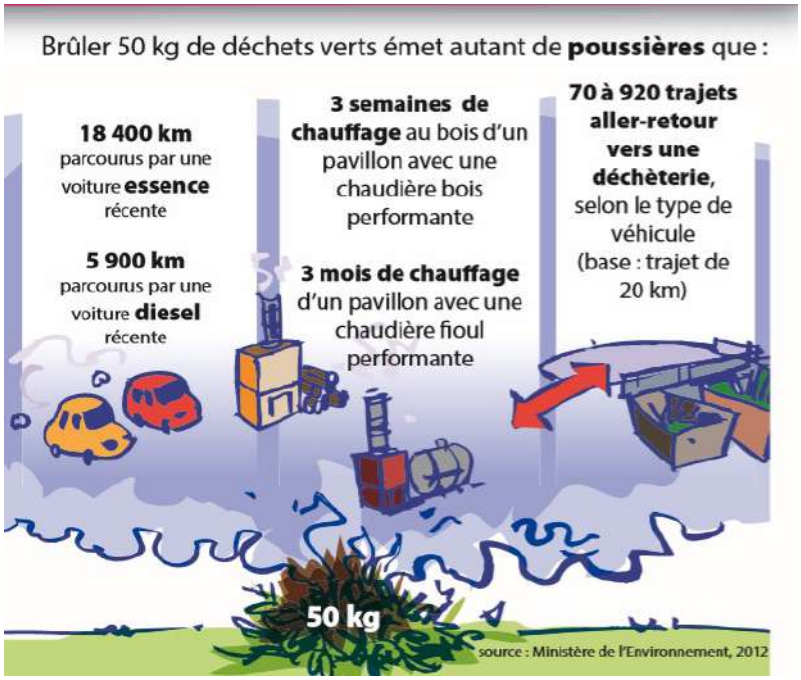
– Cap sur les Commissions Communales

Commission environnement

Une journée de broyage de déchets verts à Messimy sur Saône,

Les déchets verts sont une question difficile à résoudre pour de nombreuses personnes.
Ils posent plusieurs problèmes :

- De nombreux habitants n'ont pas de remorque, habitent seuls, n'ont parfois pas la santé pour assurer l'évacuation des branchages…
- Ils provoquent de la pollution :



La municipalité a voulu en 2019, prendre en compte les difficultés des habitants, il vous a été proposé 1 heure de broyage effectué par une équipe de la commune.

Plusieurs personnes ont souhaité bénéficier de cette opération qui s'est déroulée le 11 décembre. C'est une belle réussite, même s'il y a eu plusieurs désistements les derniers jours, parfois pour des questions de santé.

Broyer ses déchets verts peut être une aide précieuse pour le jardin quand on couvre le sol avec le broyat pour :

- Limiter les arrosages : un sol nu n'existe pas à l'état naturel, l'évaporation y est 3 fois plus importante
- Limiter la germination des plantes annuelles indésirables et donc le désherbage chimique ;
- Eviter l'achat d'engrais ;
- Diminuer les tâches d'entretien (bêchage, binage, sarclage, arrosage) ou les rend plus faciles ;
- Enfin, il exige peu de temps et vous évite les déplacements en déchèterie



Vous pouvez consulter sur le site de la mairie plusieurs documents de l'ADEME, Agence de l'environnement et de la maitrise de l'énergie, sur :

- Le brulage des déchets verts ;
- Le guide pratique du compostage et du paillage
- La vie cachée des sols
- http://messimysursaone.fr/

– Cap sur les Commissions Communales

Commission environnement - suite

Pour rappel, dans le précédent info village, nous vous présentions **le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET),** qui est un outil de planification dont le but est d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. *Le PCAET est issu de la loi de Transition énergétique et organisé par la Communauté de communes.*

En octobre, à la question « où en est notre **PCAET » nous vous donnions les informations suivantes :** Un diagnostic du territoire a été établi, qui a mis en évidence les informations suivantes, et plus détaillées sur le site de la CCSV, https://www.ccvsc01.org/

Des consommations énergétiques essentiellement dues aux logements et aux transports
L'agriculture : principale source des émissions de gaz à effet de serre (GES) : 4,7 teqCO2/habitant
Des potentiels de réduction de consommations énergétiques importants 60% :

Depuis le mois d'octobre, les équipes impliquées dans l'organisation du PCAET ont visité des dispositifs de production d'énergie renouvelable et travaillé sur des orientations à mettre en œuvre pour avancer sur les objectifs.
La Communauté de communes travaillera avec des partenaires : les communes, le département, la région, les entreprises, les artisans, l'ADEME, l'ALEC01, les associations, les chambres de métiers, de l'agriculture et de l'artisanat, les syndicats tels que syndicat des rivières, syndicat intercommunal d'énergies de l'Ain….

Les actions envisagées concernent entr'autres :

La mobilité : le développement de modes alternatifs de déplacement ; aménagement d'aires de covoiturage ;
Le logement résidentiel : informer sur l'ensemble des dispositifs d'accompagnement à la rénovation des logements ;
Les énergies renouvelables : développer le solaire photovoltaïque sur le foncier public et privé, et encourager le développement des ENR agricoles ;
Les entreprises : mobiliser les entreprises sur la question du PCAET, notamment en incitant au développement de plans de déplacement Inter-Entreprises ;
L'agriculture : réduire les consommations énergétiques des exploitations et encourager une agriculture respectueuse de l'environnement. Renforcer la résilience de l'agriculture face aux impacts attendus du changement climatique (par exemple via un projet alimentaire territorial ou une charte agricole)
La gestion de l'eau : sensibiliser sur les bonnes pratiques et la récupération de l'eau de pluie ;
La Communauté de communes engagera des actions structurelles pour être exemplaire :

C'est un programme ambitieux, engagé et volontaire. Ce projet sera soumis au Conseil communautaire pour validation fin janvier. Ensuite, il y aura plusieurs étapes de validation :

Envoi à l'autorité environnementale de la région Rhône Alpes ;

http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/les-avis-de-l-autorite-environnementale-r3409.html

Consultation publique pendant 30 jours, pendant laquelle vous serez invité à donner votre avis, étape très importante ;

Envoi à l'ADEME, service territoires climat : https://www.territoires-climat.ademe.fr/

Après chaque étape, le projet sera modifié en fonction des préconisations, et de nouveau soumis pour validation.
Ce travail de validation devrait durer toute l'année 2020.
Vous pouvez contacter l'adjointe qui s'occupe de l'environnement, pour échanger, poser des questions…

– Cap sur les Commissions Communales

Commission environnement - suite

Service Info Energie



Dans le cadre de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement », la communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

En cohérence avec cette démarche, elle a validé le financement d'un Service Info Energie pour accompagner les habitants du territoire dans la maîtrise de l'énergie et a confié l'animation de ce service à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (ALEC01) à compter du 1er novembre 2019.

Un accompagnement pour maîtriser l'énergie dans les domaines de l'habitat, de la mobilité et de la consommation responsable.

Dans le cadre de permanences téléphoniques, les conseillers Info Energie d'ALEC01 orientent les particuliers dans leurs projets de rénovation visant à réduire les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, à lutter contre la précarité énergétique et à développer les énergies renouvelables.

VAL DE SAONE RENOV'+, PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE : UN

ACCOMPAGNEMENT COMPLET ET PERSONNALISÉ

Depuis le 1er janvier 2020, la communauté de communes a lancé une plateforme de rénovation énergétique à destination des particuliers. L'ALEC 01 est l'opérateur technique de cette plateforme.

Grâce à ce dispositif, les habitants du territoire peuvent bénéficier d'un accompagnement complet et personnalisé pour leurs projets de rénovation de logement privé (maison individuelle ou appartement) :

visite-conseil du logement, conseil pour la définition d'un plan de travaux personnalisé, mise en relation avec des entreprises référencées, appui dans l'analyse des devis et le montage des dossiers d'aides financières, sensibilisation afin d'optimiser l'utilisation du logement rénové, suivi et évaluation des consommations post-travaux.

Une charte d'accompagnement au projet énergétique est signée entre l'ALEC01 et le particulier.

Une charte d'engagement est également signée avec les entreprises et artisans œuvrant en faveur de la

rénovation énergétique.

Pour plus d'infos, contacter directement l'ALEC01

Accueil téléphonique:
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00
Tél : 04 74 45 16 46
info@alec01.fr

ALEC 01
Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain

– Cap sur les Commissions Communales

Commission environnement - suite

JOURNEE CITOYENNE : Nettoyage des bords de Saône & village 2020

Nous vous attendons pour préparer des bords de Saône tout propres dès le début du printemps… et juste avant les vacances scolaires… vous pourrez vous promener en toute tranquillité pendant les vacances !!





La date retenue est le samedi 4 avril à 9h30

Plus d'information en avant dernière page

A très bientôt …

Etablissement Public Territorial du Bassin Saône & Dombes

Restauration écologique d'une frayère le long du chemin de halage entre le point PK46 et PK46.5 par EPTB Saône & Doubs financé en parti par la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Depuis le 16 septembre 2019 , des travaux ont lieu le long du chemin de halage au lieu-dit de La Lie.

Ces travaux consistent à installer une buse sous ce chemin, permettant ainsi de restaurer une frayère pour les brochets.





– Cap sur les Commissions Communales

Commission affaires scolaires

SANS FAIRE UNE RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2019, LA COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES SOUHAITE VOUS FAIRE PARTAGER QUELQUES SUJETS D'ACTUALITÉ EN LIEN AVEC L'ÉCOLE :

SUJET DE DISCIPLINE À L'ÉCOLE ?

Nous sommes confrontés à l'émergence de comportements inappropriés vis-à-vis d'autrui que ce soit des enfants ou même parfois les adultes. Ceci se manifeste par des attitudes irrespectueuses, l'absence totale de politesse, et parfois même jusqu'à des insultes, le tout avec un volume sonore qui atteint des niveaux jamais égalés auparavant.

Cela a pu être constaté en particulier lors du temps périscolaire sous la responsabilité de la commune, au restaurant scolaire ou lors de la récréation à la pause méridienne entre 11h30 et 12h30. Ces agissements qui restent heureusement limités à un cercle restreint, ont cependant des conséquences sur le fonctionnement du collectif, génèrent des tensions et de la fatigue pour les adultes en charge de l'encadrement et du service de restauration. Ce phénomène qui tend au fil des années à prendre de l'ampleur pose question : si de tels agissements existent à l'échelle de notre village, qu'est-ce que cela peut être dans certaines villes et secteurs défavorisés ?

Face à cette situation, et considérant que le respect et la politesse élémentaire sont les bases du vivre ensemble, la commission affaires scolaires a souhaité s'emparer du sujet en lien avec l'équipe enseignante et a ainsi décidé de conduire un certain nombre d'actions de sensibilisation auprès des parents ainsi que des enfants. La commission privilégiera le dialogue et restera vigilante sur l'évolution de ce phénomène en veillant à la bonne application du règlement interne dans l'intérêt de tous. L'acceptation d'un minimum de cadre par les enfants ne constitue-t-il pas un apprentissage indispensable et utile tout le long de leur vie ?

ET L'ÉCOLE, COMBIEN ÇA COUTE ?

La commune évalue régulièrement les coûts de fonctionnement et d'investissements pour l'ensemble des actions de la commune et en particulier pour l'école. Sur ce sujet, l'observatoire des finances et de la gestion publique locale a publié en novembre dernier une étude très intéressante sur les coûts locaux de l'éducation et de l'enseignement supportés par les communes (source : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/dgcl_v2/OFGL/ofgl_num10_cap_sur_cout_enseignement_nov19_0.pdf)

Cette étude présente une analyse des coûts réalisée sur un échantillonnage de communes où l'on découvre de multiples informations telles que :

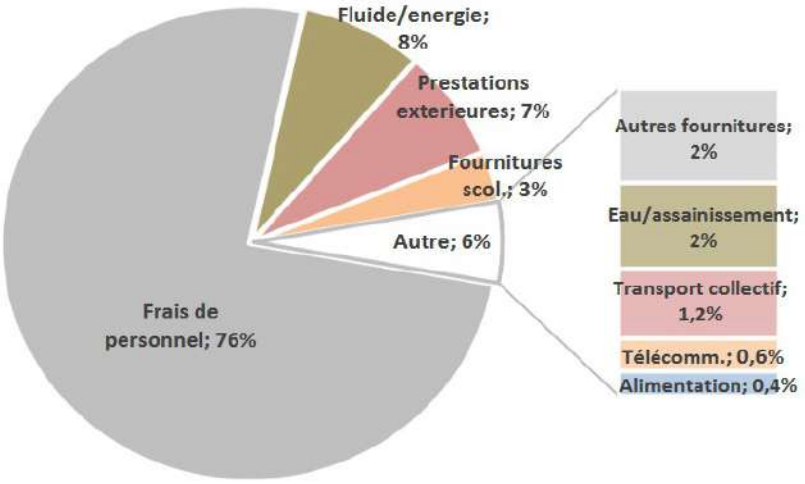
-Le coût de fonctionnement annuel médian des écoles primaires est de 950 € par enfant avec une disparité pour les élèves de maternelle (1.508 €/enfant) et l'école élémentaire (575 €/enfant) le coût du personnel communal représentant la part prépondérante ; L'évolution annuelle de ces coûts de fonctionnement est de l'ordre de + 1,9%

-Le coût d'investissement annuel médian est de 176 €/enfant et pour les plus petites communes il est plus proche de 100 €/enfant

– Cap sur les Commissions Communales

Commission affaires scolaires - suite

La répartition des dépenses de fonctionnement pour une école primaire s'établit en moyenne de la façon suivante :



Structure moyenne du coût « enseignement » pour une commune d'un élève primaire d'un établissement public (2018)

Concernant les fournitures scolaires l'étude de l'observatoire fait état d'un coût moyen de 37 €/élève pour les fournitures à usage collectif mais un total de 55 €/élève en intégrant les fournitures facultatives relevant d'un usage individuel (par exemple un manuel).

En comparant ces indicateurs avec les dépenses de la commune, on s'aperçoit que l'école de Messimy-sur-Saône semble plutôt bien servie :

	Indicateur Observatoire des Finances et de la gestion publique locales (données 2018)	Evaluation des coûts pour l'école de Messimy-sur-Saône (2019)
Coûts de Fonctionnement	**950 €/élève**	**989,60 €/élève**
Dont fournitures scolaires :	55 €/élève	56,43 €/élève
Coûts d'investissement	**176 €/élève**	**248,22 €/élève**

A noter que les coûts de fonctionnement n'intègrent pas les coûts liés au restaurant scolaire (76.000 € par an environ). Le coût plus élevé pour Messimy-sur-Saône correspond à une réelle volonté de la commune de contribuer au fonctionnement de l'école et s'explique en grande partie par l'emprunt de la construction de l'école qui est toujours en cours : cet emprunt est sur trente ans et nous en sommes seulement à la moitié de son remboursement. La visite technique de l'école avec la commission bâtiments du 26 novembre dernier fait état de besoins d'investissements à court terme et qui risquent de s'amplifier dans les prochaines années.

– Cap sur les Commissions Communales

Commission affaires scolaires - suite

L'OBLIGATION D'ACCUEIL DES ENFANTS DE 3 ANS ?

L'article 11 de la Loi du 26 juillet 2019 (repris à l'article L131-1 du code de l'éducation) prévoit l'abaissement de l'âge de début de l'instruction obligatoire à 3 ans. Toutefois l'article 14 de cette même loi (article L131-8 du code de l'éducation) prévoit un aménagement dérogatoire possible pour les petites sections de maternelles :
« *L'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation peut, sur demande des responsables légaux de l'enfant et après avis du directeur de l'école arrêté dans le cadre d'un dialogue avec l'équipe éducative, autoriser un aménagement du temps de présence à l'école maternelle des enfants scolarisés en petite section, dans les conditions définies par décret* ». C'est le décret n° 2019-826 du 2 août 2019 qui fixe ce cadre dérogatoire et notamment dans son article 1 (repris au R131-1-1 du code de l'éducation) : *« L'obligation d'assiduité peut être aménagée en petite section d'école maternelle à la demande des personnes responsables de l'enfant. Ces aménagements ne peuvent porter que sur les heures de classe prévues l'après-midi »*. Si la dérogation semble donc possible pour les petites sections, notamment l'après-midi, elle ne peut être accordée qu'après une demande formelle des parents (et décision favorable des services de l'éducation nationale compétents).

Cette obligation assortie d'un cadre dérogatoire possible sous conditions, peut apporter un certain flou dans la communication et dans sa compréhension par les parents, si bien qu'il nous a été difficile d'appréhender précisément le nombre d'enfants supplémentaires à accueillir. Le travail réalisé avec l'équipe enseignante a permis de clarifier le sujet : l'accueil des enfants de 3ans ne devrait concerner finalement que trois enfants complémentaires à partir du mois de février. C'est un sujet important à anticiper car l'accueil de ces enfants supplémentaires l'après-midi induit potentiellement un problème de surveillance par les ATSEM, et un problème matériel pour la mise en place de couchages nécessaires pour la sieste. Et tout ceci ne peut que renchérir les coûts de fonctionnement de l'école…

Ce ne sont que quelques sujets d'actualité en lien avec l'école primaire que nous souhaitions partager avec vous sans être exhaustif. Nous n'avons pas évoqué par exemple la Loi Egalim qui impose depuis le 1er novembre 2019 de proposer au minimum un menu sans viande ni poisson par semaine aux élèves : cela tombe bien, nous avions déjà mis en place cette disposition.

A très bientôt et bonne année éducative 2020…

Comité Consultatif d'Action Sociale

Comme chaque année la municipalité, à travers le CCAS (comité consultatif d'action sociale) a distribué des colis « panier gourmand » aux ainés (70 ans et plus) de la commune le 14 et 15 décembre qui n'ont pu être présents au repas des aînés qui a eu lieu le 3 mars .

Cette distribution est l' occasion d' engager la discussion et évoquer quelques anecdotes autour d'un café.



- Vie Associative - Animations

Bibliothèque Municipale



L'équipe de la bibliothèque vous adresse ses vœux les plus chaleureux pour 2020 !

La dernière animation de fin d'année s'est déroulée dans la bonne humeur le samedi 14 décembre à l'occasion de l'atelier de Noël. Une dizaine d'enfants étaient présents, accompagnés pour certains de leur maman. Tous ont fait preuve de créativité et de beaucoup de concentration même chez les plus jeunes. Un moment très agréable tant pour les participants que pour les animatrices.



Nos projets pour 2020

A partir du samedi 1er mars, nous mettrons en place le **1er samedi du mois**, un espace dédié aux **jeux de société.** Petits et grands pourront venir jouer librement lors de la permanence. Des jeux seront proposés mais chacun pourra aussi apporter les siens.

Une exposition sur le chocolat (fabrication, histoire, lieux de production, enjeux …) se tiendra en mars, elle fera suite à celle consacrée à la gourmandise. Une animation surprise clôturera la fin de l'exposition à l'approche de Pâques… Tenez vos papilles en alerte !

Au printemps également, nous mettrons en route **une grainothèque**. Mais qu'est- ce que c'est ?

Et bien c'est un lieu où il est possible de déposer et de troquer librement des graines de fleurs, de fruits et de légumes. L'opportunité aussi de rencontres et d'échanges.

L'inauguration de cette nouvelle activité sera l'occasion d'un événement festif qui aura lieu le **dimanche 5 avril à partir de 10h** en partenariat avec l'association Demain Messimy qui proposera un troc aux plantes. A suivre…

Voilà quelques- uns de nos projets sur le premier semestre.

Nous vous rappelons que la bibliothèque est à votre disposition deux fois par semaine (le mardi de 16h-18h et le samedi de 10h à 12h) pour toutes vos envies de lecture. C'est une petite structure mais la bibliothèque départementale nous permet de satisfaire une grande partie de vos demandes spécifiques par le système de livraison par navette. C'est surtout un lieu de proximité convivial qui permet à chacun d'avoir accès aux livres en restant dans le village. A l'heure actuelle c'est un atout dont nous vous invitons à profiter sans modération !

Votre participation est essentielle pour faire vivre la bibliothèque.

Merci à nos fidèles lecteurs et à ceux qui le deviendront et encore une fois bonne année.

« Chacune de nos lectures laisse une graine qui germe… » Jules Renard

- Vie Associative - Animations

Ecole

En cette fin d'année, tous les élèves de l'école ont participé à une animation Légo. Ils ont réalisé de très belles constructions et ont passé un moment agréable…









La  visite du Père Noël dans les classes de maternelle a fait la joie des plus petits !

- Vie Associative - Animations

Ecole - suite

L'année 2020 a commencé avec la réalisation des gâteaux des rois dans les classes de maternelle. Tous les élèves de l'école ont été invités à tirer les rois.

Les élèves de l'école, l'équipe enseignante et tout le personnel périscolaire vous présentent leurs meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année !





Cantine scolaire

Galette des rois ...

Tous les enfants ont fait les gourmands
et cette année encore six enfants ont
été roi et reine.



Le Sou des Ecoles

"Le Sou vous présente tous ses vœux de bonheur pour cette nouvelle année !

Nous avons terminé 2019 avec notre petite fête de Noël pour célébrer cet événement ainsi que les vacances de nos enfants tous ensemble. Beaucoup de parents étaient présents pour nous aider et nous tenons encore une fois à les remercier car sans eux, le Sou ne pourrait pas fonctionner.

Et pour bien commencer 2020, notre prochaine manifestation sera le retour de notre annuel loto le 16 Février. Nous restons à la recherche de lots et de sponsors donc n'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous souhaitez nous aider. Merci

Le Sou

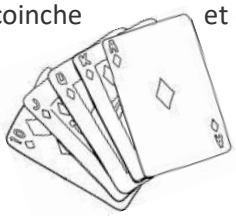
SOU DES ÉCOLES
MESSIMY-SUR-SAÔNE

- Vie Associative - Animations

Club de l'Amitié

Le Club de l'amitié a repris ses activités récréatives en début d'année et tiré les rois entre 2 parties de coinche et de tarot. ... et de tricot..







Nous avons dégusté de délicieuses galettes et couronné un roi pour cinq reines d'un jour!!

Le Bureau

Amicale des classes 0 et 5

''La fête des conscrits aura lieu le week-end du 27/28/29 mars.

Pour toutes les personnes nées en 0 ou en 5 qui souhaitent participer à cette fête, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante :

classes0et5messimy@gmail.com

N'hésitez pas venir nous rejoindre, c'est avec un grand plaisir que nous vous accueillerons.



Le Président



- Vie Associative—Animations

Club Canin des Dombes

CLUB CANIN DES DOMBES

En ce début d'année, nous sommes heureux de voir arriver de nouveaux adhérents dans notre club.

Nous vous rappelons que nous sommes une association avec un regroupement de moniteurs canins diplômés et bénévole. Nous sommes à la recherche de sponsors pour nous aider à entretenir et accueillir nos adhérents dans de bonnes conditions. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez nous sponsoriser.



Chaque dimanche matin, les cours d'éducation ont lieu de 9h à 11h au club. Ces cours permettent d'apprendre les bases d'éducation à votre nouveau compagnon (Marche en laisse, absence, coucher, assis, sociabilité…) Les cours sont répartis en plusieurs niveau en fonction de l'évolution et de l'âge de votre chien. Nous vous rappelons que nous proposons des cours d'éducation canine et également des disciplines dans le sport canin (Agility, Obéissance, Recherche Utilitaire et Ring et Pistage).

Le 1er et 2 Février prochain nous organisons notre concours de Ring (attaque et défense). Lors de cette discipline, une complicité et une éducation précise de son chien sont demandés pour obtenir une écoute précise de son compagnon. Cette pratique sportive consiste à **l'exécution de diverses épreuves** telles que des exercices de sauts et d'obéissance ainsi que du mordant. Le Ring se caractérise donc comme l'un des sports canins les plus complets puisqu'il implique **une concentration hors norme et nécessite des qualités physiques et mentales poussées** de la part du chien présenté.

L'entrée est gratuite n'hésitez pas à venir encourager les compétiteurs pendant ce week-end.
Au niveau compétition, les chiens du CCD se sont fait remarquer dans plusieurs disciplines et à très haut niveau :

En Ring : Plusieurs chiens du club ont pu se défendre dans des compétitions à très haut niveau. Nous leurs souhaitons bonne chance pour cette nouvelle année.

En Recherche Utilitaire (recherche de personnes égarées) : Nous rappelons que notre club est le seul du département de l'Ain à pratiquer cette discipline canine. Notre équipe s'entraîne dur pour cette discipline complexe et espère remporter des Epreuves prochainement.

En Agility : L'initiation du dimanche matin remporte un très grand succès et donne à certains l'envie de progresser en compétition.

- Vie Associative—Animations

Club Canin des Dombes – suite



<u>En Obéissance :</u> Nos compétiteurs travaillent de manière régulière et se font remarquer lors des concours par leurs très beaux résultats. Souhaitons leurs pleins de courage pour leurs prochains concours.



Pour informations, nous vous rappelons que nous sommes **ouverts toute l'année** et ne fermons pas. Nous acceptons les chiens de toutes races et de tous âges (du moment que le chien est à jour des rappels de vaccins)

N'hésitez pas à venir nous rencontrer, nous répondrons avec plaisir à toutes vos questions ou venir voir les compétiteurs lors de nos événements.

Nos dates à venir :

-Samedi 1 et Dimanche 2 Février 2020 concours <u>de Ring</u>
-Dimanche 16 Février Assemblée Générale
-Samedi 2 et Dimanche 3 Mai 2020 <u>Concours d'agility</u>
-Jeudi 21 Mai 2020 <u>Challenge de l'amitié</u>
-Samedi 29 et Dimanche 30 Août 2020 <u>Epreuve de Recherche Utilitaire</u>
-Samedi 12 et Dimanche 13 Septembre 2020 <u>Concours d'obéissance</u>
-Samedi 24 et dimanche 25 Octobre 2020 <u>Concours de pistage</u>

N'hésitez pas à consulter notre page Facebook : https://www.facebook.com/Clubcanindesdombes/Ou notre site internet : https://clubcanindesdombes.wixsite.com/clubcanindesdombes

Le Club Canin des Dombes

- Vie Associative - Animations

La Chorale "Les Chanteurs du Val de Mâtre"

LES CHANTEURS DU VAL DE MATRE ont terminé l'Année " en chantant " .

Dimanche 15 décembre 2019, la Chorale a assuré la première partie du concert d'Hiver organisé par l'Harmonie Echo du Vignoble à Quincié en Beaujolais.

Ce concert était au profit du pôle CEM – SESSAD Marco polo qui dépend de l'Association ODYNEO, et qui agit pour le bien-être des personnes en situation de handicap moteur ou polyhandicap. Les dons étaient entièrement reversés à l'Association.

Après la trêve de Noël, La chorale a repris ses activités le 14 janvier 2020, sous la direction de sa Chef de Chœur Silvia LOZOVAN.

CONCERT :

Notre prochain concert annuel est prévu :

SAMEDI 06 JUIN 2020 à 20 H 30 en l'église de MESSIMY S/SAONE.

Chants variés, et une deuxième partie sera assurée, les renseignements seront communiqués ultérieurement.

VENTE DE FLEURS :

Pour la 12è année consécutive, la Chorale organise sa vente de fleurs de printemps et plançons, sous la halle de Messimy s/Saône le :

SAMEDI 02 MAI 2020 de 9 HEURES à 13 HEURES



Venez nombreux !

Nous serons très heureux de vous accueillir à nos différentes manifestations et vous en remercions par avance.

Lors de notre vente de fleurs pour la Toussaint 2019, la tombola a été gagnée par Madame Mireille DARNAND à Messimy.

Cordialement et à très bientôt .

Les Chanteurs du Val de Mâtre

- Vie Associative - Animations

Club photo Œil et Lumière

Les 9 et 10 novembre, le Club Photo Œil et Lumière a présenté le travail annuel de ses membres à l'occasion de sa désormais incontournable exposition. Les nombreux et fidèles visiteurs ont pu constater les progrès effectués depuis l'année dernière, par chaque adhérent, et ne se sont pas privés de l'exprimer dans le Livre d'Or. Plusieurs œuvres ont été vendues, certaines plusieurs fois, et cinq clichés ont été choisis par les gagnants de la tombola.

Un travail particulier, en association avec la Bibliothèque Municipale et le Département, sur le sujet de la circulation, présentait la thématique qui nous était attribuée : les moyens de transport.

De plus, le club a rendu un hommage à Pierre Duport, notre animateur trop tôt disparu.

Pierrot DUPORT

1950 – 2019

Pierrot Duport nous a quitté prématurément l'été dernier. Il était un photographe semi-professionnel de grand talent. Il avait remporté plusieurs prix dans des concours inter-nationaux pour ses macro-photographies d'insectes, notamment un premier prix pour une photo de papillon et un troisième prix pour une photo d'abeille. Nous présentons sur ce mur un florilège de ses œuvres et quelques portraits de ci, de là, pour qu'il puisse lui aussi apprécier le reste de l'exposition, du fond de ses cadres et du fond de nos cœurs.

Il a participé activement à la création du club Œil et Lumière, dont il a été, avec son complice Paul Carrasco, un des animateurs. Aussi à l'aise en théorie qu'en pratique, sa pédagogie nous a permis de progresser.

Il nous laisse bien seuls.











- Vie Associative—Animations

Comité de Jumelage Chaleins - Messimy - Villar Pellice

L'actualité du Comité de Jumelage

Franco-Italien

CHALEINS – MESSIMY-SUR-SAONE – VILLAR PELLICE

Affaire… de goût

Au titre des échanges culturels avec le village italien de Villar Pellice, qui constituent, pour une grande part, la raison d'être d'un tel jumelage, les animateurs du Comité avaient décidé, pour l'année 2019, de faire découvrir à leurs concitoyens quelques produits illustrant la richesse et l'originalité de la gastronomie italienne.

Plus particulièrement, il s'agissait de présenter le travail réalisé par nos amis de Villar et des communes voisines, en privilégiant les fabrications locales, artisanales et authentiques, bien représentatives de l'économie montagnarde de cette magnifique vallée transalpine.

Cette initiative, la première du genre depuis la création du Jumelage, il y maintenant plus de 20 ans, a rencontré un vif succès et nous en sommes très heureux.

Bravo donc à toutes celles et ceux qui ont répondu présent, et merci car c'est un bel encouragement pour les organisateurs.

Saison théâtrale

Comme chaque année, en octobre, le Centre culturel de Gléteins à Jassans-Riottier, a accueilli les acteurs amateurs de la troupe « Théâtre en coulisses » et, une fois de plus, le public ne fut pas déçu.

Pourtant, la pièce choisie, écrite par John Patrick SHANLEY, « DOUTE… », n'avait rien de facile. En la choisissant, le metteur en scène Maurice MONTIBERT, s'était lancé un vrai défi… Un texte magnifique, plein de sens et d'humanité donnant aux acteurs l'occasion d'un jeu authentique, sincère et inspiré. Mais aussi, un texte sans fioriture, sans « effet de manches », sans ces artifices bien pratiques qui, souvent, au théâtre permettent « d'envoyer ».

Capter l'attention du spectateur, l'intriguer, le faire se sentir concerné, tel fut donc l'exercice difficile auquel se livrèrent les quatre acteurs qui occupèrent la scène, à tour de rôle, le plus souvent dans des dialogues à deux, ciselés, efficaces et souvent troublants. Ils le firent avec talent, faisant preuve d'une densité et d'une présence dignes de professionnels.

Certains spectateurs ont pu en être déroutés ; c'est légitime. C'est même, en un sens, la preuve que la pièce a fait mouche si, au lieu d'une unanimité de façade, elle a, en fin de compte, instillé le doute…

Pour une année 2020 sportive

Il est encore un peu tôt pour commencer l'échauffement, mais pourquoi ne pas déjà l'annoncer ? La date de la randonnée de printemps du Jumelage est fixée.

Calendrier des manifestations associatives (nombreuses !) ou électorales oblige, nous décalons cette année du mois de mars au mois d'avril. Ce sera donc le Dimanche 19 avril 2020.

La formule (nouvelle) de l'an dernier ayant eu du succès, nous la maintenons : le point de rassemblement et de restauration sera donc toujours Messimy, d'où partirons, dès le matin, trois nouveaux circuits (dont le tracé n'est pas encore défini à cette heure).

Il y en aura pour tous les goûts, des débutants aux confirmés.

Venez nombreux.

Attention : comme chaque année le nombre de places pour le repas sera limité en raison de la place disponible. L'inscription préalable est donc possible… et conseillée.



- Vie Associative—Animations

Les Amis de la Mâtre

Bonjour à tous les Messimiennes et Messimiens

Les Amis de la Mâtre ont le plaisir de vous annoncer leur prochain concours de belote coinchée qui aura lieu le :

Le mardi 25 février 2020 à la salle polyvalente.

Inscription au 06 42 88 67 58 ou 06 11 82 12 69

Ou inscription sur place à partir de 13 H 30

(Attention, notre salle est limitée à 70 doublettes)

Toutes les doublettes seront primées.

Prix de la doublette : 15.00 €

Nous espérons vous voir nombreux à cet après-midi de détente.

Le Bureau



Amicale des classes 2 et 7

Le dimanche 12 Janvier, la classe s est réunie pour son assemblée générale, au menu:

- le bilan de l année des manifestations réalisées en 2019
- bowling restaurant en mars
- repas friture en juillet
- et bien sur la brocante de septembre
- les résultats financiers
- le renouvellement du bureau qui reste inchangé

Pour clôturer cette première rencontre de l'année, nous avons partagé la traditionnelle galette des rois.



A vos agendas pour les rendez vous de 2020:

FRITURE LE 12 JUILLET et

BROCANTE LE 27 SEPTEMBRE

Le Bureau

- Côté Pratique … info

Etat Civil

Naissance

Anna DUMOULIN le 13 Novembre



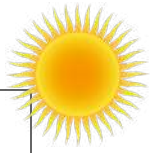
Décès

Denis VAGNAT le 17 octobre



Hauteur d'eau

Pour le 4ème Trimestre de 2019



OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
141,9 mm	102,2 mm	74 mm



Roger Grange

SMIDOM Veyle Saône

Collecte des ordures ménagères:

Jusqu'à fin mai 2020, le ramassage des ordures ménagères sera effectué le lundi matin. Veuillez sortir votre bac la veille au soir et placé en bordure de rue.

Les déchets tels que les déchets verts, les cartons, les gravas doivent être emmenés en déchèterie.

Des colonnes sont à votre disposition vers le cimetière et chemin des Ferrières pour tout ce qui est journaux et magazines, verres, emballages ménagers (plastique, métal, cartonnettes).

Pour réduire la publicité dans vos boîtes aux lettres, des ''STOP PUB'' sont à votre disposition en Mairie.

Déchèterie:

<u>Horaires d'hiver</u>: du 1er novembre au 29 février 2020

Lundi		14h00–17h00
Mardi		14h00–17h00
Mercredi	9h00–12h00	14h00–17h00
Jeudi		14h00–17h00
Vendredi		14h00–17h00
Samedi	9h00–12h00	14h00–17h00

Déchèterie:

<u>Horaires d'été</u>: 1er mars au 31 octobre 2020

Lundi		14h00–18h00
Mardi		14h00–18h00
Mercredi	9h00–12h00	14h00–18h00
Jeudi		14h00–18h00
Vendredi		14h00–18h00
Samedi	9h00–12h00	14h00–18h00

Seule la déchèterie de St Jean sur Veyle est ouverte le dimanche matin de 9h à 12h.

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Pour obtenir une carte d'accès à la déchèterie pour votre véhicule contacter le SMIDOM au 04.74.04.94.69 ou par mail: contact@smidom.org

- Côté Pratique … info

Vous cherchez

une association

d'aide à la personne …



L'ADAPA, association départementale d'aide à domicile, intervient ou est intervenue sur votre commune auprès de certains de vos administrés.

Pour mieux répondre aux besoins éventuels des personnes de votre commune, il nous parait important de pouvoir diffuser une information concernant nos services ainsi que les coordonnées de notre responsable de secteur.

En cas d'urgence …

Deux défibrillateurs sont installés sur notre commune.

Ces appareils sont disponibles pour tous.

Cour de la Mairie et salle polyvalente. Veuillez à bien respecter les conditions d'utilisation.



- Conseil Municipal

Séance du 25 octobre 2019

Présents : JC Mourregot – V Gelas - P Ruiz – A Velu - N Feltrin – P Brunel – JM Gimaret - C Beguet – T Michal – L Wynarczyk - C Morateur – C Fortin.
Excusé : B Doucet-Bon (pouvoir à JC Mourregot)
Absent : J Valero
Secrétaire de séance : P Ruiz
Le Conseil municipal

- Prend acte que la séance est enregistrée.
- Accueil Monsieur Paul FERRÉ, Président du SMIDOM Veyle Saône pour expliquer le fonctionnement de ce syndicat, dans le cadre du rattachement de la commune à celui-ci au 1er janvier 2020.
- **A CONNAISSANCE** du courrier reçu en Mairie concernant le fonctionnement de la commune, et dont Mpnsieur le Maire souhaite donner lecture pour que l'ensemble des élus en aient connaissance :
  - ~ L'association Les Chanteurs du Val de Mâtre a transmis le compte-rendu de son assemblée générale du 15 octobre.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - ~ l'acceptation du plan de financement présenté par le SIEA pour l'extinction de l'éclairage public, avec un montant de travaux lié à cette opération de 6 600 € TTC, et une dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune de 3 519,34 €,
  - ~ le choix de l'EURL BERTHIAUD Fabrice de Fareins (Ain) pour la réfection totale de la toiture du panneau d'affichage de la mairie, sis place de la mairie/école, avec un coût de 1 055 € HT (1 266 € TTC).
- **DÉCIDE,** après vote à mains levées,
  - ~ à l'unanimité, de fixer le tarif des repas au restaurant scolaire pour l'année 2019 à 3,95 € pour les repas enfants, de laisser le prix PAI à 50% du prix enfant et de maintenir pour les adultes le montant sur la base de l'évolution forfaitaire de l'URSSAF – avantage « nourriture »,
  - ~ à l'unanimité de fixer le tarif de la location de la salle polyvalente à 110 pour les associations de la commune, à 290 € pour les habitants de la commune et à 470 € pour les particuliers et associations extérieures ; de maintenir les tarifs en vigueur pour la location à la journée (du lundi au vendredi de 09 h à 09 h) et de fixer le tarif horaire pour les activités sportives par association extérieure à 4 € à compter du 1er septembre 2020,
  - ~ à l'unanimité, de maintenir les tarifs de la Halle,
  - ~ à l'unanimité, de maintenir les tarifs de locations des tables et bancs,
  - ~ à l'unanimité, d'augmenter de 0,10 € les tarifs à la journée au camping ; de porter le tarif hivernage pour le garage mort à 110 € ; de supprimer le garage mort à la semaine l'été ; de créer un forfait saison à la semaine et de fixer son tarif à 70 € et de fixer le forfait saisonnier à 720 € et le forfait mensuel à 250 €,
  - ~ à l'unanimité, de procéder pour le cimetière à une augmentation de 5 € pour les concessions de 2 m² et de 10 € pour les concessions de 4 m² et de maintenir les tarifs pour le columbarium et le jardin du souvenir,
  - ~ à l'unanimité, de maintenir le montant des cotisations à la bibliothèque municipale à 10 € pour les habitants et 12 € pour les personnes extérieures et d'offrir, à partir du 1er janvier 2020, à tous les nouveaux habitants de la commune, un abonnement d'un an à la bibliothèque,
  - ~ pour l'occupation du domaine public :
    *à l'unanimité, conserve le montant des redevances :
    - terrasses (autorisées pour la période du 1er avril au 31 octobre) : 20 €,
    - cirques : caution de 600 € et 30 € par jour dans la limite de 3 jours maximum autorisés
    - taxis : 50 € par an,
    - commerçants ambulants : 50 € par an

    *M. GELAS et Mme WYNARCZYK ayant quitté la salle, sans que cela soit obligatoire, à l'unanimité, de maintenir le montant de la redevance demandée au garage GELAS à 2 € par m² dans la limite de 80 m².
- **ACCEPTE,** après vote à mains levées, par 12 voix pour et 1 abstention, la subvention de 10 000 € maximum accordée dans le cadre du fonds de concours d'investissement relatifs à l'aménagement de voirie ou autres projets communaux hors projets touristiques, mis en place par la Communauté de Communes Val de Saône Centre, pour l'aménagement du carrefour du Guillard.

- Conseil Municipal

Séance du 25 octobre 2019 - suite

- **DECIDE,** après vote à mains levées, à l'unanimité :
  - ~ article 1er : il est institué une régie de recettes auprès de la Bibliothèque municipale de la commune de Messimy-sur-Saône,
  - ~ article 2 : cette régie est installée à la Mairie de Messimy-sur-Saône,
  - ~ article 3 : la régie encaisse les produits suivants : cotisations des utilisateurs de la Bibliothèque municipale et les dons versés à la commune (article 7713),
  - ~ article 4 : les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : espèces et chèques. Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance du journal à souche des recettes
  - ~ article 5 : l'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination
  - ~ article 6 : le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 750 € (numéraire et chèque)
  - ~ article 7 : le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au minimum une fois par trimestre
  - ~ article 8 : le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes tous les trimestres
  - ~ article 9 : le régisseur n'est pas assujetti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur
  - ~ article 10 : le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité
  - ~ article 11 : le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité
  - ~ article 12 : le Maire et le comptable assignataire de la collectivité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.
- **DECIDE**, après vote à mains levées, par 9 voix pour et 4 voix contre
  - ~ de mettre en place, à titre expérimental, un service de broyage,
  - ~ de fixer le montant de la prestation demandée aux personnes utilisant le service à la somme forfaitaire de 40 € pour la première heure et 10 € par quart d'heure supplémentaire, dans la limite d'une heure trente,
  - ~ de charger Monsieur le Maire d'établir le règlement destiné à cadrer l'intervention de la commune.
- **DECIDE,** après vote à mains levées, par 12 voix pour et 1 voix contre
  - ~ la mise en place d'un service de navette, à titre d'essai sur une période de deux mois, avec un passage tous les quinze jours,
  - ~ de fixer à 2 € la participation financière qui sera recouverte par la société assurant le service et viendra en déduction du montant de la prestation demandée à la commune,
  - ~ de confier à la Commission Environnement / Agriculture / Economie locale le suivi de cette action et de tirer un bilan de l'essai réalisé.
- Après vote à mains levées, 1 voix pour, 1 voix contre et 11 abstentions, aucune majorité n'apparaissant la motion de l'intersyndicale de la Direction générale des finances publiques est rejetée et aucune délibération ne sera prise par la commune.
- **PREND CONNAISSANCE** du rapport 2018 de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.
- **PREND CONNAISSANCE** des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (collectif et non collectif) de l'année 2018.
- **PREND CONNAISSANCE** du rapport 2017 de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.
- **ENTEND** la présentation par Mme Agnès VELU, 3ème adjoint et référent de la commune la présentation sur le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à la Sécurité et Transports scolaires du 07 octobre 2019 ; des Affaires scolaires du 15 octobre 2019 et de l'Environnement / Economie locale / Agriculture du 17 octobre 2019, ainsi que du Comité Consultatif d'Action Sociale du 19 septembre 2019.
- **EST INFORMÉ** de l'examen par le Maire et les Adjoints de quatre permis de construire (constructions de maison individuelle), un transfert de permis de construire, une modification de permis de construire et de sept déclarations préalables, dont une pour une division en vue de construire. Il a été fixé des visites de conformité à la suite du dépôt de déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux. La SAFER a transmis une information pour la vente d'une parcelle lieudit « Au Port ».

- Conseil Municipal

Séance du 25 octobre 2019 - suite

- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

Séance du 29 novembre 2019

Présents : JC Mourregot – V Gelas – P Ruiz - A Velu – N Feltrin - P Brunel – C Beguet – T Michal – L Wynarczyk – C Fortin – B Doucet-Bon.
Excusés : JM Gimaret (pouvoir à V Gelas) – C Morateur
Absent : J Valero
Secrétaire de séance : B Doucet-Bon
Le Conseil Municipal :

- Prend acte que la séance est enregistrée.
- **A CONNAISSANCE** des courriers reçus en Mairie concernant le fonctionnement de la commune, et dont Monsieur le Maire souhaite donner lecture pour que l'ensemble des élus en aient connaissance :
  - ~ Le Club de Photo « Œil et Lumière » sollicite la commune pour récupérer un des deux ordinateurs remplacés au secrétariat de la Mairie. Un accord a été donné et dans le cas où il ne l'utiliserait pas il serait remis à une autre association. L'autre ordinateur est conservé en Mairie.
  - ~ Les Jeunes Messimiens participent pour la septième fois au ravitaillement de la marche organisée pour le Téléthon le samedi 07 décembre et ils demandent de pouvoir s'installer sous le préau de la place de la Mairie avec mise à disposition de matériels et la prise en charge du coût de produits pour le ravitaillement. Un accord a été donné.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - ~ la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les cinq transactions reçues portant sur un immeuble non bâti sis lieudit « Rue Basse », et sur quatre immeubles bâtis sis 262 chemin des Ferrières, 186 rue du Bourg, 270 rue du Bourg et 61 impasse des Ferrières,
  - ~ le choix de l'entreprise JOSPEH SARL de Messimy-sur-Saône pour la fabrication d'un lève palette avec prise sur le trois-points du tracteur, au prix de 1 280 € HT (1 536 € TTC),
  - ~ l'acceptation du plan de financement présenté par le SIEA pour la rénovation du point d'éclairage public n° 193 chemin du Peray, avec un montant de travaux de 950 € TTC, et une dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune de 428,16 €,
  - ~ la location du garage n° 6 à Mme Chantal DIMITRIO, à compter du 24 octobre 2019, avec un loyer mensuel de 52,63 €,

    Dans le cadre de la délibération du 13 septembre 2019 pour l'aménagement du carrefour et le déplacement de l'arrêt car scolaire « Au Guillard », l'entreprise EIFFAGE Route sise à Miribel, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, a été retenue avec un montant de 95 395,50 € HT pour la tranche ferme et 750 € HT pour la tranche optionnelle n° 2, soit un coût total de 96 145,50 € HT (115 374,60 € TTC).
- **DECIDE,** après vote à mains levées et à l'unanimité,
  - ~ d'accorder une participation de commune à la Classe natation 2020,
  - ~ de fixer le montant de cette participation à 50 € par élève,
  - ~ de préciser que cette somme sera inscrite au budget 2020 (article 6574) et versée au Sou des Ecoles.
- **APPROUVE,** après vote à mains levées, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 au budget communal ci-après :

  FONCTIONNEMENT
  - ~ dépenses

    Chapitre 011 Charges à caractère général
    - Article 6184 Versement à des organismes de formation + 1 660 €
    - Article 6228 Divers + 950 €
    - Article 6261 Frais d'affranchissement + 500 €

Séance du 29 novembre 2019 - suite

Article 6283 Frais de nettoyage des locaux		+ 1 500 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles		
- Article 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)		+ 775 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement		+ 1 000 €

	Total	+ 6 385 €

~ recettes

Chapitre 013 Atténuations de charges		
Article 6419 Remboursements sur rémunérations		+ 2 195 €
Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes		
- Article 70311 Concession dans les cimetières		+ 1 290 €
Chapitre 73 Impôts et taxes		
- Article 7318 Autres impôts locaux et assimilés		+ 700 €
- Article 7336 Droits de place		+ 2 200 €

	Total	+ 6 385 €

INVESTISSEMENT

~ dépenses

Opération n° 100 « Acquisitions de matériels »		
- Article 2188 Autres immobilisations corporelles		+ 1 000 €
Opération n° 201901 « Aménagement du Guillard »		
- Article 2315 Installations, matériel et outillage technique		+ 10 000 €
Opération n° 201903 « Sécurisation entrée Nord RD 933 »		
Article 2031 Frais d'études		- 32 000 €
Article 2033 Frais d'insertion		- 2 000 €
Article 2315 Installations, matériel et outillage technique		+ 34 000 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales		
Article 2315 Installations, matériel et outillage technique		+ 5 318 €

	Total	+ 16 318 €

~ recettes

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées		
Article 2041512 Groupement de collectivités bâtiment et installation		+ 10 000 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales		
Article 2031 Frais d'études		+ 5 318 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement		+ 1 000 €

	Total	+ 16 318 €

- **DECIDE,** après vote à mains levées, à l'unanimité, d'admettre en créances éteintes la somme de 9 480,11 € et dit que cette dépense sera comptabilisée à l'article 6542 du budget 2019.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, la convention de partenariat en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique, dans le cadre de l'opération ISOL'01, avec CertiNergy et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **PREND CONNAISSANCE** du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets de l'année 2018.
- **ENTEND** le compte-rendu du Conseil d'école du 12 novembre 2019.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à la Sécurité et Transports scolaires avec la Voirie des 05 et 08 novembre 2019 ; aux Finances du 20 novembre 2019 ; des bâtiments communaux avec Affaires scolaires du 26 novembre 2019 et Environnement / Agriculture / Economie locale du 28 novembre 2019.

- Conseil Municipal

Séance du 29 novembre 2019 - suite

- **EST INFORMÉ** de l'examen par le Maire et les Adjoints de quatre permis de construire (reconstruction après sinistre ; garage annexe avec clôture et deux maisons individuelles) et de huit déclarations préalables, dont cinq ont fait l'objet d'une opposition et pour deux autres il a été demandé des pièces complémentaires avant de prendre une décision. Il a été reçu une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de travaux, qui ne fera pas l'objet d'une visite de conformité. La SAFER a transmis une information pour la vente de parcelles Aux ferrières et Sous la Ville. Un point a été réalisé sur les dossiers vus et transmis pour instruction au service commun ADS ayant reçu une décision entre le 22 juillet et le 25 novembre.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

Séance du 20 décembre 2019

Présents : JC Mourregot – V Gelas – A Velu – N Feltrin - P Brunel – JM Gimaret - C Beguet – T Michal – C Morateur - B Doucet-Bon
Excusée : L Wynarczyk
Absents : C Fortin - J Valero
Secrétaire de séance : A Velu

Le Conseil Municipal :

- Prend acte que la séance est enregistrée.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - ~ la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur trois transactions portant sur des immeubles bâtis sis 07 chemin de la Saône (deux appartements) et 316 rue du Bourg.
  - ~ le choix de la société MAYOUD de Dommartin (Rhône) pour la fourniture d'un souffleur Echo au prix de 516,67 € HT (620 € TTC),
  - ~ la désignation de la SCP BOUTET-HOURDEAUX, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation – sises à Paris 7ème – 17 boulevard Raspail, dans le cadre de la mission de défendre la commune au pourvoi formé au Conseil d'Etat par M. Claude FORTIN à l'encontre de l'ordonnance n° 18LY04439 rendue le 26 février 2019 par le président de la 3° chambre de la Cour Administrative d'Appel de Lyon, avec un montant d'honoraires fixé à la somme de 3 000 € JT (3 600 € TTC).
- **DECIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité,
  - ~ d'étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires,
  - ~ de donner pour cela mandat au Président du Centre de Gestion de l'Ain afin :
    - * qu'il procède à la consultation des différents prestataires potentiels ;
    - * qu'il conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires ;
    - * qu'il informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion au dit contrat et qu'il prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché susvisé.
- **VALIDE,** après vote à mains levées, à l'unanimité, le principe d'un cadeau à Roger DOMINGUEZ à l'occasion de son départ à la retraite ; fixe le montant maximum de ce cadeau à 250 € et inscrit les crédits relatifs à cette dépense à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget.
- **ENTEND** le compte-rendu de la commission communale relative à la Sécurité et Transports scolaires avec la Voirie du 19 décembre 2019.
- **EST INFORMÉ** de l'examen par le Maire et les Adjoints de cinq permis de construire (deux maisons individuelles et trois extensions de maison) et de quatre déclarations préalables, donc une pour une division en vue de construire et une transmise en Préfecture car au niveau du site Classé Val de Saône. Il a été reçu deux déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux : une ne fera pas l'objet d'une visite, et pour l'autre une date sera fixée ultérieurement.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

SAMEDI 4 AVRIL 2020

Journée Citoyenne

MESSIMY SUR SAÔNE

Nettoyage du village et des bords de Saône, tous ensemble,

OPERATION RIVIERE PROPRE



De 9h30 à 12h, RDV : place de la Mairie

Nettoyage des bords de Saône et du village
Organisation d'équipes

PRENDRE DES BOTTES ET DES GANTS

Une collation offerte en fin de matinée

Renseignements Mairie : 04 74 67 80 77



Meilleurs Voeux 2020



La Municipalité







Vous souhaite une bonne et heureuse année